

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix juillet deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Rudy BESSARD, Monsieur Jean-Claude ABADIE

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Daniel MAHE à Madame Monique BARRIERE, Madame Nicole MANGOT à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Philippe CHANABAUD à Monsieur Jean-Claude ABADIE

Absente excusée : Madame Isabelle ANCEL

Absents : Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 10/07/2023	Nombre de votants	17
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	23	Suffrages exprimés
23	Pour	17
Nombre de membres présents	14	Contre
03	03	00

23.44 - FINANCES - Tarifs municipaux - complément

Il convient de compléter la liste des tarifs municipaux adoptés par le Conseil Municipal le 3 avril 2023, en ajoutant :

- un tarif pour la location des tentes pliables 3x 4,5 m, dont la commune a fait l'acquisition il y a quelques semaines ;
- un tarif pour la participation à la sortie de groupe des seniors, prévue le 19 octobre 2023.

Tarif de location tentes pliables 3x4,5m

La commune peut mettre à disposition des associations les tentes pliables dont elle est propriétaire. Il convient de fixer le tarif de location des tentes pliables 3m x 4,5m, dont la commune s'est récemment dotée (valeur unitaire : 1 240€ ttc).

Par ailleurs, considérant les contraintes normatives pesant sur les tentes et chapiteaux, il est proposé de retirer les tentes pliables 5m x 12m et 5m x 4m de équipements pouvant être loués, et de les réserver à l'usage des services techniques pour leurs besoins propres (stockage de matériaux).

AR Prefecture

017-211702220-20230718-DEL2344-DE

Reçu le Tarif participation sortie de groupe 19 octobre 2023

Sur proposition de la Commission Vie Sociale et Seniors, deux sorties par an sont proposées aux seniors, l'une au printemps, l'autre à l'automne. Ainsi, le 19 octobre prochain, une sortie « cabaret » est organisée. Le coût prévisionnel (transport en car + repas + spectacle) s'élève à 90€ par personne. Il est proposé de fixer à 40€ par personne le coût de participation.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 7 juillet 2023,

Vu l'avis de la Commission Vie Sociale et Seniors en date du 30 mai 2023,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux services municipaux,

Considérant que le Conseil Municipal doit annuellement se prononcer sur les tarifs des services municipaux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter les tarifs municipaux comme indiqué ci-après :

* location d'un tivoli 3 x 4,5 m : 40€ pour 2 jours

* participation à la sortie de groupe du 19 octobre 2023 : 40€ / personne.

- De cesser la location des tivoli 5mx12m et 5mx4m (et donc de supprimer les tarifs correspondants).

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 19 juillet 2023

Le Maire,

Hervé PINEAU



Le Secrétaire,

Franck COUDRAY